

# Une gamme pensée pour l'investisseur de demain

## Evolution de l'offre Lyxor ETF

### Pourquoi la gamme Lyxor ETF évolue-t-elle aujourd'hui ?

Jamais le marché des ETF n'a connu une croissance aussi rapide. Nous enregistrons nous-mêmes une croissance accélérée, avec une collecte de près de 8 milliards d'euros de nouveaux actifs nets cette année qui nous permet de nous hisser au rang de deuxième plus grand fournisseur européen\*. Ce succès, nous le devons à nos investisseurs, qui nous soutiennent depuis plus de 16 ans.

Désormais, notre défi consiste à veiller à nous adapter aux besoins en pleine évolution de nos investisseurs. Le marché se développe et attire de nouveaux clients dans de nouveaux pays chaque jour. À travers toute l'Europe, institutions et particuliers manifestent un véritable engouement pour les ETF. Chaque client a des besoins spécifiques auxquels nous nous devons de répondre.

Les nouvelles directives telles que MIFID 2 et PRIIPS alimentent cette montée en puissance des ETF en attirant sur le marché de nouveaux investisseurs, tels que les gestionnaires de fortune. Nous devons nous adapter à leurs besoins et être capables de leur offrir les outils nécessaires pour satisfaire leurs clients.

Les changements que nous opérons aujourd'hui nous permettent de nous assurer que notre gamme est parfaitement compatible avec les besoins de l'ensemble de nos clients. Pour moi, il est essentiel que chaque investisseur puisse accéder à l'exposition qu'il souhaite, dans une enveloppe facile à acheter, à conserver en portefeuille et à vendre.

### Quels sont les principaux changements ?

Nous déployons tous les efforts nécessaires pour que notre offre soit en mesure de relever les défis à venir. Nous en avons évalué tous les aspects, de la structure des fonds et leur domiciliation jusqu'aux techniques de répllication et à la liquidité. Nous avons même revu la gamme afin d'y supprimer les fonds qui ne sont plus adaptés au marché.

Modification des véhicules d'investissement	Davantage de répllication physique	Amélioration de la liquidité	Liquidations de fonds
Abandon des FCP	Tirer le meilleur des deux types de répllication	Concentration de la liquidité sur la classe de part	Supprimer les fonds qui n'ont pas assez de succès auprès des investisseurs

Tous les changements que nous apportons nous permettront de mieux servir nos investisseurs. Pas seulement aujourd'hui, mais pour les années à venir.

Contactez-nous  
www.lyxoretf.com



Le marché des ETF n'a jamais été aussi diversifié. Nous effectuons des changements aujourd'hui pour nous assurer que nos ETF répondent aux besoins de l'investisseur de demain.

Arnaud Llinas,  
Responsable ETF et gestion indicielle

# Modification des véhicules d'investissement

## Pourquoi avez-vous décidé d'abandonner la structure FCP ?

Le changement de structure vise à répondre aux préoccupations fiscales du secteur de la gestion de fortune. Ces investisseurs ont, à nos yeux, tendance à se détourner des FCP en faveur des SICAV, qui sont beaucoup plus simples pour eux d'un point de vue fiscal et comptable.

En éliminant les FCP de la gamme et en faisant uniquement appel aux SICAV luxembourgeoises et françaises, nous nous assurons de l'attractivité universelle de notre gamme, à la fois pour tous les types d'investisseurs et dans toutes les régions du monde.



D'ici fin 2018, nous n'aurons plus de FCP au sein de la gamme, ce qui sera beaucoup plus simple pour tous les types d'investisseurs.



Tous les FCP seront transférés vers une SICAV luxembourgeoise ou française, dont le traitement fiscal et comptable est beaucoup plus facile.



## Quels avantages la structure des SICAV présente-t-elle ?

En plus d'offrir une plus grande simplicité aux investisseurs internationaux en matière de fiscalité et de comptabilité, la structure de gouvernance et la capacité d'une SICAV à nommer un groupe d'administrateurs indépendants permettent à ces véhicules de répondre aux exigences de protection de plus en plus strictes du secteur de la gestion de fortune d'aujourd'hui et de demain.

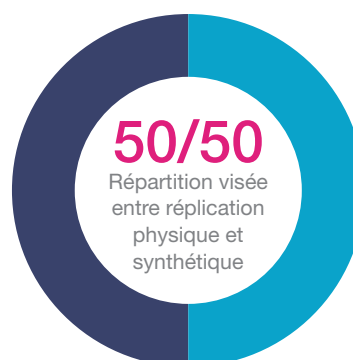
## Quand ces changements auront-ils lieu ?

Le processus a déjà commencé. En 2017, le premier transfert a été effectué le 07 septembre et nous poursuivons ce déploiement contrôlé par lots durant le reste de l'année et en 2018. De cette façon, nous sommes certains de procéder avec tout le soin nécessaire et de ne pas créer de perturbations pour nos investisseurs.

## Davantage de réplication physique

### Pourquoi adopter la réplication physique pour un nombre plus important de fonds ?

L'important, à nos yeux, est de créer des fonds extrêmement performants assurant une réplication précise et une grande efficacité des transactions indépendamment de la classe d'actifs, de la région ou du style d'investissement considéré. Pour ce faire, nous continuons à passer certaines de nos fonds en réplication physique, uniquement lorsque nous jugeons que cette transition sera bénéfique pour les performances.




 L'importance que nous accordons à l'efficacité des ETF nous conduira toujours à privilégier une approche pragmatique de la réplication.
 

### Souhaitez-vous adopter la réplication physique pour tous les fonds ?



Ce sont nos capacités de réplication synthétique qui nous permettent de lancer rapidement des produits procurant un accès à des segments du marché qui ne peuvent être atteints avec la méthode physique. Sans réplication synthétique, nous ne pourrions pas offrir aux investisseurs l'éventail des possibles que nous sommes capables de proposer aujourd'hui, et c'est une idée que nous ne pouvons pas accepter.

Comme aucune méthode ne peut obtenir les meilleures performances dans tous les cas de figure, nous devons être pragmatiques et laisser l'indice déterminer le chemin à emprunter.

### Comment ce changement va-t-il affecter la gamme ?

Nous avons repéré 10 ETF représentant un encours cumulé de 4 milliards d'euros, et pour lesquels nous allons adopter une méthode de réplication physique au cours des 12 prochains mois. Il s'agit simplement de la prochaine étape de notre évolution vers un modèle véritablement équilibré, où les expositions liquides et simples sont obtenues par réplication physique, tandis que les stratégies ou expositions complexes ou moins liquides font appel à une réplication synthétique.

Dans tous les cas, nous laissons l'indice déterminer ce que nous devons faire. Chaque indice est différent et chaque fonds doit adopter la méthode de réplication qui fournira la meilleure performance aux investisseurs.


 Notre approche consistant à profiter du meilleur des deux méthodes de réplication est conçue pour offrir les meilleures performances possibles pour chaque indice que nous suivons.
 

# Optimisation de la liquidité


## Comment envisagez-vous d'améliorer la liquidité ?

La liquidité est un élément-clé de l'efficacité globale d'un ETF et joue un rôle déterminant dans notre volonté de réduire au minimum les coûts de trading. Il s'agit d'un domaine dans lequel Lyxor a pour habitude d'exceller. Nous sommes numéro 2 pour la liquidité en Europe, avec près de 1 euro sur 6 cotés en bourse négocié par nos services.


Par le passé, nous avons créé plusieurs classes de parts de fonds libellées chacune dans une devise différente. Ces classes de parts se négociaient individuellement sur des bourses distinctes qui n'étaient pas fongibles sur le marché secondaire. Par conséquent, les investisseurs qui avaient acheté la classe de parts secondaire n'ont pas bénéficié de la taille ou de la liquidité de la classe de parts principale, et ne bénéficiaient pas de la souplesse suffisante pour négocier sur les différentes bourses.

Pour améliorer la liquidité et rationaliser le trading transfrontalier, au sein des ETF, nous fusionnons les classes de parts dans la classe de parts principale. Ce faisant, nous pouvons regrouper la liquidité dans la classe de part principale, ce qui permet d'accroître la liquidité et de réduire les spreads pour les investisseurs.


Nous l'avons déjà fait avec succès pour six de nos fonds, et nous poursuivrons avec d'autres fusions d'ici le premier trimestre 2018.



La fusion des classes de parts ne crée aucun risque de change supplémentaire pour les investisseurs.



Nous fusionnons les classes de parts pour mettre en commun la liquidité et réduire les spreads au profit des investisseurs.



## Quel peut être l'impact pour les investisseurs ?

Le principal changement est visible au niveau de l'ISIN, mais uniquement si vous détenez la classe de part secondaire qui sera fusionnée dans la classe de part principale. Le changement de devise de la classe de part n'affecte pas la devise de trading ou de règlement car celles-ci resteront les mêmes.

Pour perturber le moins possible les investisseurs négociant dans des devises autres que celle de la classe de part principale, nous continuerons à diffuser les valeurs de la VNI en plusieurs devises sur Bloomberg.


## Liquidations de fonds

### Pourquoi liquidez-vous des fonds ?


L'innovation fait partie de notre ADN chez Lyxor. Depuis que le marché s'est ouvert au début des années 2000, nous avons été les premiers à offrir de nouvelles expositions et stratégies d'investissement.

Pour poursuivre cette approche avant-gardiste et favoriser de nouvelles innovations, nous allons effectivement liquider 11 ETF de notre gamme actuelle. Cela nous permettra de continuer à investir dans de nouvelles stratégies et expositions, et d'aider les investisseurs à exploiter les opportunités de marché.

Les investisseurs des ETF concernés seront remboursés sur la base de la valeur des ETF le jour de calcul de la VNI finale.



Placés dans une perspective à long terme, nous liquidons uniquement les fonds qui ne suscitent pas suffisamment d'intérêt deux ans après leur lancement.



### D'autres liquidations sont-elles prévues ?

Aucune autre liquidation n'est prévue à ce stade. Cependant, nous surveillerons en permanence la gamme selon la politique énoncée plus haut. Notre objectif est de communiquer sur les fonds identifiés pour la liquidation au moins trois mois avant celle-ci. Nous vous invitons à consulter nos dernières annonces sur notre site Web.

\*Source : Lyxor International Asset Management. Données à septembre 2017.

CE DOCUMENT EST RESERVE AUX INVESTISSEURS PROFESSIONNELS  
Ce document est destiné exclusivement à des investisseurs agissant pour compte propre et appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la directive 2004/39/CE relative aux marchés d'instruments financiers.


Ce document est de nature commerciale et non réglementaire. Avant tout investissement dans des UCITS ETF Lyxor, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Les UCITS ETFs Lyxor sont des fonds français ou luxembourgeois, agréés respectivement par l'Autorité des marchés financiers ou la Commission de Surveillance du Secteur Financier, et dont les parts ou actions sont autorisées à la commercialisation dans plusieurs pays européens (les Pays de Commercialisation) conformément à l'article 93 de la Directive 2009/65/CE. Lyxor International Asset Management (LIAM) recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Profil de risque » de la documentation produit (prospectus et DICI, le cas échéant). Le prospectus en français (pour les UCITS ETFs français) ou en anglais (pour les UCITS ETFs luxembourgeois), ainsi que le DICI dans les langues des Pays de Commercialisation sont disponibles gratuitement sur [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com) ou sur demande auprès de [client-services-etf@lyxor.com](mailto:client-services-etf@lyxor.com).

La composition actualisée du portefeuille d'investissement des UCITS ETFs Lyxor est mentionnée sur le site [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com). En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du produit et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du produit. Les UCITS ETFs font l'objet de contrats d'animation qui visent à assurer la liquidité du produit en bourse, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. Les parts ou actions de l'OPCVM coté (« UCITS ETFs ») acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'OPCVM coté. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts/actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle à la vente. Ces produits comportent un risque de perte en capital. Leur valeur de remboursement peut être inférieure au montant investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent



L'innovation est dans notre ADN et nous recherchons toujours de nouvelles voies d'accès aux marchés pour nos investisseurs.



### Sur quels critères décidez-vous de la liquidation d'un fonds ?

Pour qu'un ETF soit éligible à la liquidation, il doit répondre aux critères suivants :

- ▶ Avoir été lancé il y a plus de deux ans
- ▶ Détenir moins de 10 millions d'euros d'actifs sous gestion
- ▶ Avoir négocié moins de 100 000 euros par jour en moyenne au cours des trois derniers mois

En suivant ces principes, nous nous assurons d'avoir une vision à long terme pour les nouveaux produits, et nous sommes sûrs que les fonds sont retirés de la gamme seulement s'ils ne suscitent pas suffisamment d'intérêt auprès des investisseurs.

perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. Il n'y a aucune garantie que l'objectif du fonds soit atteint. Le fonds peut ne pas toujours être en mesure de répliquer parfaitement la performance d'un (l') indice(s)

Les indices et marques utilisées dans ce document sont la propriété intellectuelle des sponsors d'indices et leur utilisation est soumise à licence. Les UCITS ETFs Lyxor ne bénéficient pas, de quelque manière que ce soit, du parrainage, du soutien ou de la promotion des sponsors d'indices, qui n'assument aucune responsabilité en lien avec ces produits.

Les indices ne sont ni parrainés, ni approuvés, ni vendus par Société Générale ou LIAM. Ni Société Générale ni LIAM n'assumeront une quelconque responsabilité à ce titre. Les parts ou actions des UCITS ETFs ne seront pas enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le U.S. Securities Act) et ne peuvent être ni offertes, ni cédées, ni transférées, ni transmises, ni attribuées aux États-Unis d'Amérique ou à tout ressortissant américain (US Person) tel que ce terme est défini par la Réglementation S de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières (Regulation S of the US Securities Act). Les parts ou actions des UCITS ETFs ne seront pas offertes à des US Persons. Les parts ou actions des UCITS ETFs seront offertes uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique à des personnes n'étant pas des ressortissants américains (non-US Persons).

Aux fins des présentes, une US Person désigne, mais sans s'y limiter, toute personne physique résidant aux États-Unis d'Amérique, toute entité organisée ou constituée en vertu du droit des États-Unis d'Amérique, certaines entités organisées ou constituées en dehors des États-Unis d'Amérique par des ressortissants américains, ou tout compte détenu au profit d'un tel ressortissant américain.

Ce document ne constitue, de la part de Société Générale, LIAM ou l'une de leur filiale, ni une offre, ni la sollicitation d'une offre en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU). Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.